

LE CONSEIL DE L'EUROPE RECOMMANDE LA « DESINSTITUTIONNALISATION » PROGRESSIVE DE TOUS LES ENFANTS HANDICAPES EN INSTITUTION

Dans une recommandation adoptée le 3 février 2010 à Strasbourg, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe demande aux états membres « de ne plus placer les enfants handicapés en institution » et de prévoir progressivement des solutions alternatives, comme le développement de réseaux de services de proximité.

Le Conseil de l'Europe propose donc la « désinstitutionnalisation » progressive de tous les enfants placés et la mise en place de programme d'intervention précoce pour prévenir le placement en institution.

Il appuie son avis sur le principe selon lequel tout enfant handicapé doit vivre au sein de sa propre famille sauf si des circonstances exceptionnelles y font obstacle.

Il propose que les Etats membres établissent un plan d'action national assorti d'un calendrier afin de programmer l'arrêt des nouveaux placements et leur remplacement par des services de proximité.

Il considère que toutes les nouvelles législations et politiques nationales devraient être coordonnées par « un commissaire chargé de l'enfance » et demande que soit mis en place une approche globale qui implique l'ensemble des partenaires, y compris les familles et les enfants handicapés.

A la FNAS F-O nous ne pouvons que dénoncer cette recommandation « liberticide » pour notre secteur.

Elle ne vise qu'à détruire tous le cadre institutionnel et spécialisé mis en place dans notre pays depuis plus 60 ans. Elle ne peut aboutir à terme qu'à la poursuite de la restructuration de notre secteur spécialisé avec comme conséquence la fermeture d'institution et son corolaire des milliers de licenciements.

Elle vise à poursuivre la politique d'intégration forcée, sous prétexte d'égalité, au mépris de la santé et de la sécurité de ceux dont elle se prévaut.

Elle rejoint les lois mis en place depuis des années dans notre secteur, dont celle sur l'égalité des droits qui visent toujours, dans le cadre d'enveloppe budgétaire fermée, à vider nos institutions qui couteraient trop chers.

A la FNAS F-O nous n'acceptons toujours pas que le droit aux soins, à l'éducation spécialisée et à l'enseignement spécialisé ne soient plus garanties nationalement.

Cette volonté de faire disparaître nos institutions spécialisées et contraire à l'intérêt même des parents et de leurs enfants handicapés.

Nous le rappellerons lors de notre rassemblement meeting du 23 mars 2010, à Paris, sous la présidence de Jean Claude MAILLY, notre secrétaire général confédéral.